

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 09 décembre 2019 à 19h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme. Ruchet, à la boursière Mme. Ciampi, à notre secrétaire Mme. Gantin ainsi qu'à la représentante de la presse et du public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis Municipal N° 06/2019 relatif à la création d'un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique
6. Préavis Municipal N° 07/2019 relatif au projet de budget 2020
7. Election de 3 Conseillers à la commission du fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique
8. Présentation du projet «Etoy Aujourd'hui» - Intervenants externes : Jonas Schneiter et Christophe Rosset
9. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié avec le point 8 ajouté sur demande de M. B. Cuanoud, accepté à l'unanimité.

1. Appel :

42 Conseillers participent à la séance, 5 sont excusés.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau :

- M. L. Magnollay, Président:

Le Bureau vous a certainement tous pris de court en annonçant par tout-ménage une élection complémentaire au Conseil Communal le 9 février prochain. Nous avons pensé d'une part, qu'il était dommage démocratiquement parlant de laisser des sièges vacants alors que des concitoyens sont intéressés à participer aux débats et d'autre part, c'était la dernière limite si nous voulions encore agir. Le Bureau très motivé a donc pris l'initiative d'organiser cette élection. Nous avons à ce jour déjà 15 candidats et la liste reste ouverte jusqu'au 16 décembre. Information pratique maintenant, nous avons fixé les dates des réunions du Conseil Communal 2020, merci d'en prendre note et un email vous sera envoyé avec celles-ci prochainement. Point sur les fenêtres de l'Avent : je vous rappelle que nous organisons une raclette lundi 23 décembre au soir, cela nécessite un engagement de votre part, une liste va circuler, vous pourrez vous inscrire pour la mise en place, pour l'aide pendant la soirée et pour la création de desserts. Il y a également le vin chaud à faire. Vous aurez le temps de faire bon accueil à cette liste dans la soirée et je vous en remercie par avance.

Votations 2020 : 09 février / 17 mai / 27 septembre / 29 novembre.

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2020 et des dates de remises des rapports de Commission :

Séances CC 2020	Remise des rapports	Commentaires
24 février	12 février	
30 mars	18 mars	
11 mai	29 avril	
22 juin	10 juin	
14 septembre	02 septembre	
26 octobre	14 octobre	
07 décembre	25 novembre	Repas de fin d'année

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez, Syndic :

Une fois n'est pas coutume je suis là pour faire de la pub. La ligne 724 qui va relier à certaines heures la gare d'Etoy à la gare d'Allaman entre en vigueur avec le nouvel horaire du 15 décembre, j'encourage donc

ceux qui peuvent l'utiliser à le faire, notamment pour rejoindre des trains pour Genève. Ce ne sera pour l'instant qu'une fois par heure à certaines heures et il faudra consulter l'horaire. C'est un premier pas, nous allons discuter avec les entreprises de la zone pour voir si on peut encore améliorer cette situation.

La ligne 722 circulait jusqu'à présent du lundi au samedi. A partir du 15 décembre, vous aurez aussi des bus sur cette ligne le dimanche à certaines heures. C'est une bonne nouvelle pour notre village.

La fréquentation effective de ces bus nous permettra de demander l'augmentation des cadences le cas échéant.

b) M. C. Viquerat :

Info chantiers :

Comme vous avez pu le voir, les boudins le long du chemin de La Vaux, entre le Moulin et le Pressoir sont terminés, ce qui veut dire que sur ce secteur-là nous avons fini les travaux de l'année.

Toujours chemin de La Vaux, cette fois entre le Pressoir et le chemin des Ecoliers, les travaux avancent et vont encore durer une bonne semaine cette année, le tapis final sera posé l'année prochaine.

Le chemin de la Brotte: les réfections finales du tapis se feront au printemps également comme précédemment annoncé.

Le chemin du Rôti ne sera pas touché avant la fin des travaux de l'Espérance et pour le moment nous n'avons pas prévu de travaux en 2020, ce sera donc vraisemblablement en 2021.

Autres travaux, José a parlé de la ligne 724, nous sommes en train d'adapter quelques arrêts de bus dans le secteur Littoral Parc, ce qui devrait être prêt pour la fin de cette semaine.

Les travaux de création du trottoir à la sortie du village sur le Clos de Bière jusqu'au chemin des Champs sont en cours mais ne se termineront pas cette année.

c) Mme. T. Séverin :

Information concernant la Médiathèque : suite au départ au mois d'octobre de Mme. Flore Wagnières qui était la responsable de la Médiathèque, nous avons confié la responsabilité de la partie communale à Mme. Laurence Jobin qui travaille depuis plusieurs années et qui habite Etoy. La bibliothèque s'anime : fin novembre nous avons eu une première « soirée conte, tous publics » qui a attiré une bonne quarantaine de personnes et l'expérience sera réitérée le mercredi 18 décembre pour les personnes intéressées, avec un conte de Noël, tous publics, pour les enfants à partir de 5 ans. Dès février 2020, la Médiathèque ouvrira un samedi matin par mois pour permettre aux personnes actives de pouvoir également profiter de son catalogue.

d) M. R. Corthay :

Salle polyvalente : on a installé 2 supports à trottinette à côté des supports à vélo sous l'abri. La clôture sur le mur en gabion a été installée.

Salle multifonction : une séance a lieu avec la Commission le 25 novembre dernier et l'architecte y a présenté et expliqué les plans du bâtiment. Ces plans sont affichés dans la salle ce soir si vous voulez en prendre connaissance plus tard. Concernant les forages : un essai de pompage a eu lieu du forage situé au nord de la parcelle avec restitution dans le puits au sud : 600 litres/minute pendant 24 heures. Ces essais ont été jugés très positifs par l'hydrogéologue.

e) **M. J.-M. Schlaeppli :**

Police des constructions :

Permis de construire délivrés avec mise à l'enquête :

Parcelle n° 671, en Bellevue : Démolition constructions existantes et aménagement d'un parking, d'une centrale de chauffe et d'une sous-station électrique, PI Infac SA.

Parcelle n° 498, chemin de La Vaux 14 Madame Marianne Daiz : Travaux de transformation et de rénovation.

Permis délivré avec dispense d'enquête :

Parcelles n° 996 et 383, Noyer Girod 4-12 : Remplacement de la production de froid existante par une groupe HFO, Epic Sixteen Property Investment.

Parcelle n° 423, en courta Rama, bâtiment Streetbox : changement d'affectation des box 22 à 26, aménagements d'un dépôt et bureaux , entreprise d'éclairage pour Solufond SA.

5. Préavis municipal N° 06/2019 relatif à la création d'un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique :

La parole est donnée à M. C. Furer, rapporteur pour la Commission ad hoc, pour lecture des conclusions de celle-ci:

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis N° 06/2019 de la Municipalité soit :

1. De créer un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique
2. D'alimenter ce fonds au moyen de l'indemnité communale pour l'usage du sol introduite par l'article 23 al. 1 DSecEI et régie par le Ri-DFEL ;
3. D'adopter le règlement d'application du fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique.»

- M. L. Magnollay, Président : Merci à M. Fürer, et pour être conforme à l'article 41 de notre règlement, sans entrer en matière sur les tergiversations internes qui ont prévalu au retard de l'octroi du mandat d'étude à la Commission des finances, je leur passe la parole.

La parole est donnée à M. D. Olaya, rapporteur pour la Commission des finances, pour lecture des conclusions de celle-ci:

« En conclusion, la Commission des finances propose à la majorité au Conseil Communal de décider :

1. D'accepter de créer un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique
2. D'alimenter ce fonds au moyen de l'indemnité communale pour l'usage du sol introduite par l'article 23 al. 1 DSecEl et régie par le Ri-DfeL;
3. D'adopter le règlement d'application du fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique. »

- M. L. Magnollay, Président : Je pense que vous avez tous vu que les conclusions des Commissions sont identiques à celles de la Municipalité mis à part l'abréviation Rlus remplacée dans les 2 rapports par la Ri-DfeL, ce qui est bien juste même si je ne peux pas vous dire ce que c'est, il s'agit d'une erreur dans le préavis ce qui ne donne pas matière à discussion. Je propose de commencer la discussion sur le préavis, puis nous passerons en revue le règlement, et finalement nous parcourrons les directives car elles ne sont pas de notre ressort.

- M. T. Cretegy : Je tiens à remercier la Municipalité pour le travail collaboratif que nous avons eu dans cette séance. La Municipalité a fait preuve d'une attitude vraiment ouverte, prête à échanger et à entendre ce que nous avons à proposer. Ils ont tenu compte de nos remarques pour l'élaboration du règlement. Encore merci et je pense que c'était la voie à suivre.

- M. L. Magnollay, Président : Merci, comme il n'y a pas d'autre remarque sur le préavis nous allons parcourir le règlement.

- M. F. Magnollay : Dans ce règlement, il y a 3 choses qui me semblent manquer dans la mise en application. Ce sont des points que nous avons discuté entre la Commission des finances et la Municipalité mais j'agis ici en tant que Conseiller. Qui a le pouvoir de vérifier la bonne application du règlement ? Je rajouterais les points suivants pour clarifier : qui a un devoir de surveillance (on a parlé de la Commission de gestion, mais je crois qu'un règlement se doit d'être formel et qu'il faudrait donc le rajouter quelque part), qui a la compétence pour modifier le règlement, on a vu qu'il y a des compétences qui sont prévues en cas de désaccord, un système d'arbitrage est prévu mais qui a compétence pour modifier, est ce que c'est le Conseil, la Municipalité, la Commission qui sera formée de 3 représentants du Conseil et 2 de la Municipalité ? Et enfin qui a la compétence pour la dissoudre le fonds ? Article 5 chiffre 5, on dit qu'en cas de dissolution on parle d'une disposition prévue mais on ne dit pas

quelle serait la source de la dissolution de ce fonds, je pense qu'il faudrait clarifier qui a les compétences de dissolution.

- M. L. Magnollay, Président : Merci pour ces remarques, en principe c'est le Conseil qui a ces compétences car c'est lui qui vote le règlement.

- Mme. T Severin : En ce qui concerne la compétence de modifier le règlement, cela pourrait très bien être sur proposition de la Municipalité ou issue de discussions dans la Commission du fonds mais de toutes manières la validation de toute modification du règlement ferait l'objet d'un préavis et d'un vote au Conseil comme ce soir pour sa création. Je ne trouve plus l'article mais il me semble bien qu'on parle du contrôle par la Commission de gestion.

- M. L. Magnollay, Président : En principe les sommes affectées à ce compte figurent dans les comptes de la Commune donc font partie du travail de contrôle de la Commission de gestion à mon sens.

- M. F. Magnollay : Donc on est tous d'accord ce soir, et si nous sommes d'accord, écrivons-le, c'est toujours plus simple quand les choses sont arrêtées.

- M. V. Payot : L'article 5 au point 8 mentionne qu'il y a un rapport de gestion qui est remis au Conseil.

- M. L. Magnollay, Président : Est-ce que M. F. Magnollay souhaite faire un amendement ?

- M. F. Magnollay : Je vous demande un instant car il semble que je n'ai pas la bonne version du règlement car je ne trouve pas de chiffre 8 à l'article 5 comme cité.

- M. L. Magnollay, Président : Vous avez une version précédente : « La Municipalité informera le Conseil communal de la gestion et du contrôle du fonds par le moyen du rapport de gestion. »

- M. F. Magnollay : Je suis heureux de prendre connaissance du dossier qui avait été préparé pour le Conseil mais pas vu par la Commission des finances, en tout cas à l'origine. Je reste avec un amendement pour la modification du règlement et la dissolution du fonds.

- M. L. Magnollay, Président : Je crois qu'il va falloir être concret et préparer l'amendement.

- M. M.-O. Christinat : Il y a un article qui dit que : « l'existence du fonds et son mode d'alimentation font l'objet d'une validation lors du premier budget de chaque législature ». C'est à ce moment-là que si l'existence est refusée il y a une dissolution.

- M. B. Cuanoud : Est-ce que vous vous êtes basés sur un règlement type ?

- Mme. T. Severin : Règlement type, non, dans le sens qu'il n'y en a pas. Par contre on s'est basé sur les règlements en vigueur dans d'autres communes, notamment Le Mont-sur-Lausanne, Bussigny, Morges et Lausanne, qui ont des fonds depuis plusieurs années et on a ensuite pris ce qui s'appliquait le plus à notre commune et à sa taille. Je dirais que le squelette est le même partout mais il y a des adaptations qui sont propres à chaque commune. Tout est présent dans d'autres règlements.

- M. G. Biondi-Morra : Article 5 numéro 9, le montant me semble assez élevé, qu'en pensez-vous ?

- M. C. Viquerat : Ce montant a été estimé par rapport à la difficulté et à l'ampleur du travail. On a un budget de CHF 170 000.00 par année mais on ne va pas faire de versement de plusieurs milliers de CHF, cela va être plusieurs fois quelques centaines de CHF. Je vous laisse donc imaginer le nombre d'opérations à effectuer pour utiliser valablement le contenu complet du fonds. Ce pourquoi nous nous sommes arrêtés à 5%, on a même pensé que c'est très faiblement compté, par rapport de la difficulté qu'il y aura dans cette gestion.

- M. M.-O. Christinat : N'y a-t-il pas quelque part une procédure générale qui régit les modifications de règlements ?

- M. J.-M. Schlaeppli : C'est la loi sur les communes qui gèrent tous les règlements internes à une commune, les choses demandées par M. F. Magnollay sont consignées dedans.

- M. F. Magnollay : Je propose « La dissolution peut être proposée par la Municipalité et votée/validée par le Conseil Communal. »

- M. J. Fernandez : C'est que qui est noté au point 6.

- M. F. Magnollay : Non c'est l'application de la dissolution mais avant il y a une décision de dissolution.

- M. C. Viquerat : Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question mais si vous prenez l'article 2 alinéa 5, l'existence du fonds (cela a déjà été cité) et son mode d'alimentation font l'objet d'une nouvelle validation lors du premier budget de chaque législature donc l'objectif avec cet alinéa était de bien pouvoir remettre en question l'existence du fonds et donc lancer la procédure de dissolution même si cela n'est pas explicitement noté. L'existence du fonds peut donc être remise en question par le Conseil à chaque 5 ans. Autre article 5 alinéa 6, en cas de dissolution, ce qui veut dire que le fonds serait déjà arrêté, on a défini les décisions d'affectation. Je ne vois pas ce que M. F. Magnollay voudrait que nous citions en plus.

- M. F. Magnollay : M. C. Viquerat m'a convaincu.

- M. C. Delétra : Question à la Commission des finances, deuxième paragraphe de la page 2 de leur rapport : La Commission des finances aimerait que le fonds soit validé chaque année et pas une seule fois en début de législature. J'ai de la peine à me faire un avis sur les avantages de l'une ou de l'autre et j'aimerais savoir pourquoi la Commission des finances n'a pas porté ceci dans ses conclusions.

- M. M.-O. Christinat : Je pense que ce point qui valide l'existence et le mode d'alimentation de ce fonds à chaque législature est un garde-fou suffisant, nous sommes tous d'accord que c'est un fonds assez important et nécessaire, le remettre en cause chaque année rendrait la gestion plus difficile.

- M. F. Magnollay : Je peux vous donner une réponse : l'idée était la suivante, à la lecture des directives nous avons vu qu'il y avait des possibilités assez conséquentes de faire des supports à des travaux qui vont dans le sens voulu par le fonds or on n'a, pour le moment, prévu qu'une seule source de financement qui est l'utilisation du sol. L'idée n'est pas de dissoudre mais plutôt de voir pour des solutions

d'augmentation du financement initialement prévu en cas de besoin, si on avait plus de demandes que de financement disponible par exemple. Voilà pourquoi nous nous sommes posé la question de revoir plus souvent les nécessités d'augmentation du financement mais également pour pouvoir réviser les directives qui pourraient être trop lâches peut-être. Le danger que nous avons vu est que la première année il y aura une multitude de demandes, un maximum seront j'espère honorées, ensuite nous allons peut-être resserrer les directives et que vont faire les demandes suivantes? Peut-être monter au tribunal pour se battre sous prétexte qu'ils avaient aussi une bonne idée ? Voici ce dont nous avons discuté au sein de la Commission et pourquoi nous nous sommes posé la question.

- M. L. Magnollay, Président : Merci M. Magnollay. Avez-vous des expériences de communes qui fonctionnent avec un même fonds?

- Mme. T. Séverin : Les expériences sont diverses et variées. Dans certaines communes ça marche très bien et les fonds sont plus ou moins épuisés en fin d'année, dans d'autres communes ils sont très peu utilisés ce qui est peut-être dû à un manque de communication. Par contre pour revenir sur les questions de M. F. Magnollay, la directive d'application dont les montants et les objets subventionnés seront réévalués chaque année par la Commission qui sera élue ce soir, effectivement dans cette idée de regarder ce qui fonctionne, ce qui fonctionne moins bien, est-ce que c'est suffisamment ou pas assez ciblé ? Cela sera un apprentissage pour nous tous. Et aussi de suivre ce qui se passe sur le marché avec l'arrivée d'éventuelles technologies qu'il faudra intégrer peut-être plus souvent qu'une fois par législature et les objets qui deviendraient bien meilleur marché car produits à plus large échelle et qui devraient peut-être sortir du financement. Cet aspect-là est très dynamique puisqu'on prévoit de pouvoir réévaluer ces directives une fois par année. Pour l'autre question qui se pose de pouvoir accorder plus souvent qu'une fois par législature des financements supplémentaires, le règlement tel que fait aujourd'hui a une seule source de financement, qui est assez rigide puisque cette taxe prélevée par la SEFA qui est de 0.7 centimes par KW ne peut pas être modifiée, et nous l'affectons telle quelle dans ce nouveau fonds. Si on voulait ajouter de nouvelles sources de financement, il y a des possibilités de prélever d'autres taxes qui sont prévues par la loi, qui sont mentionnées en page 6 du préavis, mais elles nécessiteraient bien évidemment un préavis qui adapterait le règlement, qui le modifierait ou qui ferait un deuxième règlement et de plus ces taxes seraient entièrement affectées. Par exemple il y a une taxe sur l'éclairage public qui a été introduite dans quelques communes: il s'agit d'une taxe précise qui peut aussi être prélevée sur l'électricité, donc on peut déterminer le montant nous-même mais elle doit être entièrement affectée à l'éclairage. L'avantage qu'on a en ayant utilisé cette taxe sur l'usage du sol est que son utilisation peut être plus vaste : il y a le développement durable, l'énergie, la mobilité...on peut à peu près tout y inclure. Mais il est clair que si ce fonds a beaucoup de succès, qu'on sent la nécessité de l'alimenter

par d'autres sources, il faudrait qu'on revienne vers le Conseil avec un nouveau préavis et une autre proposition.

- M. C. FÜRER : Pour préciser ce que Mme. T. Séverin a dit, ces autres taxes on peut les affecter à des objets précis, il faut que cela arrive avec des projets simulés déjà.

- M. G. KNIGGE : Je relève une erreur à la page 5.5 du règlement, au niveau de la date de la séance du Conseil Communal il est indiqué le 8 décembre or nous sommes le 9 décembre.

- M. L. MAGNOLLAY, Président : Merci, on survole les directives d'applications 2020 car elles sont le travail de la Commission ce qui fait que nous n'avons pas grand-chose à dire, nous pouvons juste donner un point de vue éventuellement.

- Mme. V. HÜSLER : On peut voir dans les documents qu'on a reçu que cela s'appliquera pour les privés et pour les entreprises. Je trouve qu'il devrait y avoir une priorité pour la population même si les entreprises y ont aussi droit. Je ne sais pas il y a des gardes fous dans la balance pour limiter l'utilisation de ce fonds pour les entreprises par rapport aux privés. Est-ce que quelque chose est prévu ?

- M. L. MAGNOLLAY, Président : Merci pour cette remarque. De ce que j'ai compris, le concept de distribution de ces sommes sera mis en place par Commission. C'est le travail relativement important qui va suivre l'acceptation du règlement.

- Mme. V. HÜSLER : J'ai vu qu'il y avait une limite pour les projets communaux mais pas pour les entreprises.

- M. L. MAGNOLLAY, Président : La Municipalité et les futurs candidats ont bien reçu votre message.

- M. E. PIGUET : Est-ce que je pourrais faire une suggestion pour les directives ? Peut-on avoir un arrangement pour les enfants d'Etoy afin qu'ils puissent utiliser gratuitement les lignes de bus 722 et 724 ainsi qu'une somme modique pour les adultes puisqu'il y a un nombre important de véhicules dans la Commune, ce qui permettrait peut-être de les faire diminuer un peu ?

- Mme. T. SEVERIN : Juste une précision, les enfants de 6 à 15-16 ans qui vont à l'école à Etoy ou Aubonne, dans le périmètre de l'Assagie, ont, avec leur abonnement scolaire, un abonnement qui couvre les 4 zones couvertes par l'Assagie. Ils peuvent donc aller gratuitement dans les zones qui couvrent de Etoy, Buchillon, Lavigny, jusqu'à Gimel, Allaman. Ils circulent déjà toute l'année gratuitement dans ces bus, même hors période scolaire et sur le trafic de lignes aussi. Il y a déjà une partie qui est faite et le surcoût lié à cela est pris en charge chaque année par l'Assagie.

- M. E. PIGUET : Et pour ceux qui ne sont pas scolarisés en école publique? En école privée par exemple, est-ce qu'ils peuvent aussi prétendre à un tel abonnement ?

- Mme. T. SEVERIN : Non, ceci n'est prévu que pour les enfants qui sont dans le cadre de l'école publique.

- M. L. MAGNOLLAY, Président : Je remercie M. E. Piguët pour cette bonne proposition qui a été entendue par les futurs membres de la Commission pour étude future.

Votations

1. D'accepter de créer un fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique.

Accepté à l'unanimité

2. D'alimenter ce fonds au moyen de l'indemnité communale pour l'usage du sol introduite par l'article 23 al. 1 DSecEI et régie par le Ri-DefL.

Accepté à l'unanimité

3. D'adopter le règlement d'application du fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis Municipal N° 07/2019 relatif au projet de budget 2020 :

La parole est donnée à M. C. Widmann, rapporteur pour la Commission des finances, pour lecture des conclusions de celle-ci:

« En conclusion, la Commission des finances propose à l'unanimité au Conseil Communal:

1. D'adopter le projet de budget 2020 de la Commune d'Etoy, présentant un excédent de charges de CHF 447'890.00 après amortissements obligatoires supplémentaires de même qu'après attributions des prélèvements aux réserves. »

- M. L. Magnollay - Président: Merci M. Widmann, j'attire votre attention sur la légère divergence des conclusions de la Commission des finances par rapport à celles du préavis de la Municipalité. La Commission des finances propose chaque année cette conclusion-là. Est-ce que la Municipalité souhaite se rallier à celle-ci?

- M. J. Fernandez : On va se rallier au cosmétique car dans les conclusions de la Municipalité, en page 23 sur 41 du préavis du budget, ces montants amortissements obligatoires et attributions aux fonds de réserves figurent.

- M. L. Magnollay, Président : Merci à la Municipalité, j'ouvre donc la discussion sur le projet de budget, nous allons d'abord passer les questions sur le préavis ainsi que sur le plan d'investissement, nous passerons ensuite en revue tous les comptes page après page pour ceux qui ont des questions plus précises. Commençons par le préavis municipal.

- M. M.-O. Christinat: Une correction et une question, sur la page 4 le point sur l'achat des livres de la bibliothèque, il est parlé d'un budget de CHF 13'200.00 et je crois que c'est indiqué CHF 18'500.00 dans les comptes.

- Mme. T. Severin : Ingrid nous explique qu'elle a séparé le supplément qu'on avait sur ces 10 ans de la part d'achats normaux. Ce montant-là n'est pas l'entier. Il s'agit de la part supplémentaire qu'on a pendant 10 ans parce que notre catalogue de départ était très maigre alors on a calculé pendant 10 ans un montant supplémentaire au montant standard qui est de CHF 13'200.00 pour étoffer le catalogue plus vite que la moyenne. Une fois ces 10 ans passés, le budget restera d'environ CHF 13'000.00 car chaque année il faudra « désherber » pour employer le langage des bibliothécaires, c'est-à-dire enlever certains vieux livres qui ne circulent plus, et alimenter la collection avec des nouveaux ouvrages.

- M. M.-O. Christinat: En 2019, si ce n'est pas trop tôt, est-ce que l'entier de ce budget a été utilisé ?

- Mme. T. Severin : En principe quand on arrive à la fin de l'année, on était plus ou moins dans la totalité du budget. Maintenant on a eu un changement de bibliothécaire, il y a peut-être eu un peu moins de commande sur cette dernière partie de l'année mais en principe on arrive à utiliser ce budget.

- M. L. Magnollay, Président: Merci Mme. Severin. Puisqu'il n'y pas d'autre question nous passons à la page 25, plan d'investissement. Tout semble clair, nous allons donc parcourir ce budget à partir de la page 29. Si vous avez une question, vous m'arrêtez.

Page 33

- M. G. Biondi-Morra: Au point 358.33.21, je ne me souviens plus ce que c'est l'amortissement supplémentaire patrimoine administratif.

- M. J. Fernandez: Ceci figure également sur la page 23 sur 41, c'est le prélèvement à réserves qu'on a pris pour l'amortissement aux Ecoreuils.

- M. G. Biondi Morra : Je constate aussi que les locations des salles scolaires sont sensiblement plus élevées en revenus par rapport aux autres années, à quoi cela est-il dû?

- Mme. T. Severin: C'est dû au fait que 2018-2019 nous avons eu les travaux de réfection ce qui fait que le bâtiment était fermé pendant une année, il a été utilisé sur 6 mois sur cette période. En 2020, on va retrouver une utilisation sur les 12 mois, on avait diminué une partie de la location pendant la période de fermeture, du coup en 2020 on retrouve le normal.

- M. L. Magnollay, Président : Je rappelle que M. Biondi Morra est délégué à l'Assagie donc il prend beaucoup d'intérêts sur les affaires des écoles.

Page 35

- M. G. Biondi Morra : Au point 430.31.41, Entretien, achat et transports matériaux, à quoi est due la différence ?

- M. C. Viquerat: En effet le budget précédent de cette année en cours prévoyait beaucoup de travaux sur les routes, la preuve est qu'ils ne sont pas encore tout à fait terminés. Pour l'année prochaine nous avons un entretien classique de base et finir les travaux qui ne seront pas finis avant Noël mais beaucoup moins que ce qui était prévu pour 2019.

Page 36

- M. C. FÜRER : Une question concernant le compte 451.39.01, Imputation interne frais personnel déchetterie, le montant double presque. Pourquoi cette projection ?

- M. J.-M. Schlaeppli : C'est uniquement des ventilations de personnels.

- Mme. I. Ciampi : Si on regarde c'est en lien avec le 450.30.11 qui est la partie « personnels », on avait un petit peu augmenté la partie « personnels » sur les routes justement en raison du sujet expliqué par M. Viquerat, il y a eu beaucoup de suivi de chantier sur les routes. C'est revenu sur la déchetterie, on a donc des ventilations de personnels. Cela a un lien car les 90% de ces montants de personnels qui reviennent dans le 451, ce sont des imputations internes.

- M. C. FÜRER : Pour les comptes 451.43.61 2 et 3 les ristournes sur les vieux papiers et la ferraille, qui est ce qui décide de ces ristournes ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Pour ce qui est du vieux papier c'est Valorsa jusqu'à la fin de cette année. Ensuite il ne récupèrera plus le papier. C'est le marché qui décide, le marché asiatique s'est fermé, le papier reste ici, la ferraille reste ici et les prix baissent.

- M. J. Lepori : Juste une précision, j'ai été chez SRS à Lausanne il donne encore 10 CHF par tonne, mais là-bas tu payes 50 CHF la tonne pour pouvoir déposer.

- M. J.-M. Schlaeppli : A l'établissement du budget en effet ils nous donnaient 10 CHF mais malheureusement nous allons à présent devoir payer 15 CHF pour éliminer le papier et le carton mélangé.

- M. L. Capt : Par rapport au personnel intérimaire qui semble nécessaire, est-ce que c'est un problème de recrutement ou est-ce que c'est une période que vous estimez suffisamment courte pour faire appel à ces gens-là, qui sont connus pour être plus chers ? Vu le nombre d'heures supplémentaires, il semble que c'est une situation qui soit amenée à durer ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Chaque fois que vous avez un personnel de la voirie qui est présent le samedi à la déchetterie il faut les rembourser en heures supplémentaires, ce pourquoi nous faisons appel à du personnel extérieur qui a un coût mais qui nous permet de diminuer le solde d'heure supplémentaire de notre personnel.

- M. L. Capt : Est-ce que cela ne vaudrait pas la peine d'employer une personne de plus pour la déchetterie ?

- M. J.-M. Schlaeppli : Non, pas si on tente de préserver le budget.

- M. L. Capt : Au niveau des heures supplémentaires des employés communaux, vu que c'est annualisé, est-ce qu'on ne pourrait pas insister les personnes à prendre ces heures pendant les périodes plus creuses ?

- M. J.-M. Schlaeppli : C'est ce que nous faisons.

Page 38

- M. G. Biondi-Morra : Au point 73, Santé publique, subventions et recettes, c'est bien le Canton qui prend avec la subvention ce pourquoi cela a disparu ?

- M. J. Fernandez : C'est cela.

- M. G. Biondi-Morra : Sur le point 72, Prévoyance sociale, on voit une diminution en 2019, est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu la raison de ce changement ?

- Mme. I Ciampi : C'est lié au point d'impôt, s'il est élevé la facture sociale augmente et c'est aussi lié aux impôts conjoncturels, impôts sur les successions, les droits de mutation et autres. Il y a toujours une partie qui repart directement au Canton. Si en 2018 il y avait une grosse partie « droits de mutation », il y a une partie qui va aller directement alimenter la facture sociale. C'est un mécanisme un peu compliqué.

Page 39

- M. C. Furer : Au point 81.38 13, on attribut de l'argent à la réserve et au point 31.40.13 on prélève de l'argent à la réserve, est-ce qu'il y a une raison comptable à prélever plus pour reverser ensuite sur la réserve ?

- M. C. Viquerat : En effet j'en suis partiellement le responsable quand je propose dans certains préavis de prendre une partie du financement sur les réserves, cela nous impose de devoir effectuer par la suite une opération comptable de prélèvement aux réserves pour ensuite gérer les investissements. C'est sûr que si on ne mentionnait rien dans les préavis à ce niveau-là on pourrait prendre dans les surplus courants de l'année en cours.

Votations

D'adopter le projet de budget 2020 de la Commune d'Etoy, présentant un excédent de charges de CHF 447'890.00 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions des prélèvements aux réserves.

Adopter à la majorité

7. Election de 3 conseillers à la Commission du fonds pour encourager le développement durable et l'efficacité énergétique :

- M. L. Magnollay, Président : Je vous lis l'article 3 du règlement que nous venons d'accepter :

« 1- Au début de chaque législature, une Commission consultative du fonds, ci-après « la Commission », composée de cinq membres est nommée. Elle est composée de:

- 2 Conseillers municipaux

- 3 Conseillers communaux élus par le Conseil communal.

2- Elle est chargée de:

a) proposer les objets subventionnés; établir, mettre à jour annuellement la Directive d'application des attributions délivrées par le fonds développement durable ;

b) promouvoir le fonds.

3- La Commission se réunit au moins 2 fois l'an. »

- M. T. Creteigny : Comme c'est une Commission qui va avoir un rôle assez créatif et politique, je trouverais intéressant si les gens qui se portent candidats expriment un peu leur point de vue sur le projet de directive proposé dans le préavis et qu'ils disent rapidement si possible avec quoi ils sont d'accord. Par exemple Mme. V. Hüsler a exprimé un certain point de vue qui n'est peut-être pas celui de la majorité.

- M. L. Magnollay, Président : Merci M. Creteigny pour cette proposition. Les personnes qui seront désignées aujourd'hui resteront en place jusqu'à la fin de la législature c'est-à-dire jusqu'en juin 2021.

- M. C. Delétra : J'aimerais présenter M. B. Cuanoud. Est-ce que j'ai besoin de le présenter ? Je vais quand même le faire. C'est l'ancien président de notre Conseil Communal qu'il a mené de main de maître. D'un point de vue professionnel, Boris a effectué un master en géologie, qui comprenait déjà à l'époque une bonne partie d'études des sciences de l'environnement. Boris est aussi très actif au niveau de son parti politique dans la Commission de l'aménagement du territoire de l'énergie et des infrastructures. Il est très motivé par ces sujets-là. C'est quelqu'un qui a aussi beaucoup mis ces sujets en avant pendant la dernière campagne électorale. Il s'est toujours beaucoup intéressé aux sujets sur le développement durable. Boris est très motivé à l'idée de participer à cette Commission et je ne peux que vous le recommander.

- M. B. Cuanoud : Mon point de vue sur les directives, ma motivation à amener un changement au sein d'Etoy. On a beaucoup de communes qui s'intéressent un petit peu à tout ce qui est environnemental. De mon côté mes connaissances datent un peu, il faut se mettre à jour et consulter les experts. C'est justement ce que je m'appête à faire tout à l'heure dans le point suivant. Les motivations sont multiples, la difficulté est de trouver ce qui est à l'échelle de chaque commune.

- Mme. S. Thury : Je voudrais présenter M. V. Payot qui est très motivé à participer à cette Commission.

- Mme. V. Hüsler : Je suis intéressée pour cette Commission. Le développement durable est quelque chose qui m'a toujours intéressée, j'ai fait des études dans cette direction à l'époque et là c'est une opportunité pour faire du concret sur le sujet.

- M. M.-O. Christinat : Je suis intéressé à participer à cette Commission au sein de laquelle il y aura beaucoup de travail et je suis à la retraite. Je pratique l'abonnement général depuis longtemps, Mobility je connais aussi.

- M. C. FÜRER : Je vous propose ma candidature. Quand on a discuté avec la Municipalité lors du travail de préparation au sein de la Commission ad hoc, j'ai bien aimé l'idée qu'il y avait derrière, qui est de ne pas financer le tout venant mais d'aller vers des choses un peu plus pointues, cela m'intéresse beaucoup et je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire, c'était passionnant. Je n'ai pas de bagage en environnement mais ce n'est pas grave je suis très motivé.

- M. L. Magnollay, Président: Nous avons 5 candidats, il vous faut inscrire au maximum 3 noms sur votre bulletin.

- M. L. Magnollay, Président : Sont élus à la majorité, M. B. Cuanoud avec 36 voix, M. V. Payot avec 25 voix et les 2 suivants sont ex aequo avec 22 voix, nous allons donc procéder à un second tour pour départager M. M.-O. Christinat et Mme. V. Hüsler.

- M. M.-O. Christinat : Pour ne pas faire durer trop la séance et par souci d'équité, je retire ma candidature et laisse la place à Mme. V. Hüsler.

- M. J. Fernandez : Ils seront rejoints par Mme. T. Severin et M. C. Viquerat et moi comme remplaçant le cas échéant.

8. Présentation du projet « Etoy Aujourd'hui » :

- M. L. Magnollay, Président : Le projet va nous être présenté par 2 intervenants externes, M. J. Schneider et M. C. Rosset. Je laisse la parole à M. B. Cuanoud.

- M. B. Cuanoud : D'abord je vous remercie pour votre confiance. Dans le cadre de l'environnement on a tous une bonne intention et comme moi avec ma formation de géologue, il y a beaucoup de choses qui ont changé en 20 ans et puis pour être à jour ce n'est pas toujours évident. Alors je me suis dit pourquoi pas demander à des spécialistes qui sont toute la journée en train de travailler sur des questions environnementales et qui sont présents dans l'émission « Aujourd'hui ». Je ne sais si vous connaissez cette émission de la RTS ou pas. Ce sont 2 personnes qui font un duo dans cette émission, il s'agit de M. J. Schneider et M. M. Mueller qui est une connaissance de longue date. On a organisé cette présentation ce soir pour vous, et sachez qu'elle a déjà été réalisée ailleurs. Je vais donc laisser la parole à Jonas Schneider, producteur animateur télé radio, qui a suivi des centaines de projets de développement durable dans toute la Suisse grâce à l'émission « Aujourd'hui » et on a aussi l'honneur d'avoir M. C. Rosset, fraîchement diplômé de l'HEC Lausanne qui a créé une start-up liée au développement durable dans le domaine du déchet. Je voulais vraiment qu'ils puissent vous expliquer une première initiative, ils le feront beaucoup mieux que moi.

- M. J. Fernandez : Nous avons participé à une présentation avec Jonas Schneider de la SEFA au mois d'octobre sur ce projet-là. Nous étions la seule commune présente pour ce projet que nous avons trouvé intéressant.

- M. J. Schneider : Bonsoir et merci de nous consacrer quelques minutes. Je vais commencer par vous expliquer ce qu'on fait avec l'association « Aujourd'hui », comment on l'a créée et puis ensuite on essaiera d'imaginer ce qu'on peut faire ensemble. On a une vidéo qu'on va vous montrer qu'on a tournée avec la commune de Lully dans le canton de Fribourg et on verra si elle fonctionne. En deux mots, l'association « Aujourd'hui » est née à la suite d'une émission de télévision de la RTS qui s'appelle « Aujourd'hui », que je coanimais et que j'ai cofondée. Le but de cette association c'était de mettre en lien

et de connecter les gens de manière générale et un peu plus précisément les gens qui avaient envie de faire quelque chose dans le développement durable. C'est né d'une anecdote, à Sainte Croix lorsqu'on tournait un des premiers épisodes de l'émission TV et puis on rencontre des gens qui étaient dans une coopérative d'habitations et qui nous disent : « Oui alors nous on s'engage pour le développement durable mais c'est terrible comme on se sent seuls à Sainte Croix, il n'y a personne d'autre qui fait ça. » Et puis le lendemain on était à Sainte Croix voir un autre projet de développement durable, et ils nous disaient « C'est terrible comme on se sent seul à Sainte Croix, il n'y a personne qui agit dans le développement durable ». Alors on s'est rendu compte qu'il y avait souvent un déficit de communication dans ces projets et que surtout il y avait un problème pour se mettre en réseau. Et là ces deux exemples de personnes qui s'engageaient déjà pour le développement durable, mais vous trouverez mille fois cet exemple avec des individus qui se sentent bien seuls, bien perdus et qui préfèrent conclurent que c'est aux politiques de s'engager, que c'est aux entreprises maintenant de s'engager et puis finalement n'ont pas l'occasion d'exprimer eux-mêmes leurs idéaux, leurs envies de durabilité. Donc on a créé cette association « Aujourd'hui », le but c'était d'avoir un impact positif sur la société avec la visibilité de la télévision afin que cette dernière serve pour une fois à quelque chose. On a fait différents ateliers dans les gymnases, dans les lycées, cela dépend des cantons. C'était d'abord avec des jeunes qui entraient dans la citoyenneté, ils avaient environ 18 ans, que nous avons mis ensemble avec différentes structures, séances, différents ateliers avec pour but de créer des projets de développement durables eux-mêmes. On a eu de très bons résultats en une journée de travail, ils arrivaient avec des projets réalistes, faisables et qui parfois se réalisaient. On s'est donc dit qu'on allait aller un cran plus loin et mettre ça en place avec des adultes aussi et c'est là que nous avons développé des activités d'abord dans le Jura, puis dans le canton de Fribourg avec Lully, et peut-être maintenant avec vous dans le canton de Vaud. C'est comment peut-on adapter ce qui fonctionne bien dans les écoles à la vraie vie, la vie d'adulte ? On fait des ateliers accessibles à n'importe qui, le fait que ce soit un peu connu de la télé et que cela ne ressemble pas à un atelier de Greenpeace ou du WWF ratisse un peu plus large, il y a des gens qui sont juste intéressés mais pas très engagés qui viennent, et puis rapidement on s'organise avec des méthodes d'intelligence collectives...pour que chacun puisse avoir son idée, travailler sur son idée, on a différentes structures que je pourrais peut-être détailler un peu après lorsqu'on aura les vidéos. On sort de ça avec un premier effet, qui est le plus important à mon avis, qui est qu'on a un groupe de personnes qui est surmotivé. Ce groupe est constitué à la fois de simples citoyens, à la fois d'élus qui ont aussi envie de participer, à la fois de chefs d'entreprise de la région qui ont envie de faire quelque chose ou d'entendre ce que les citoyens veulent faire, et ces gens motivés, en général, ça peut lancer de bons projets. Même si de bons projets de naissent pas suite à ça, ce qui arrive aussi, c'est la mentalité

qui a changé, c'est-à-dire que celles et ceux qui sont arrivés dans cet atelier avec la haine contre tout le monde et l'impression qu'on va droit dans le mur, en général, en ressortent avec l'envie d'appliquer des solutions concrètes que ce soit créer une start-up qui va changer la planète ou que ce soit changer ses habitudes pour être un peu moins dans le rouspéter et un peu plus dans agir, peu importe, les gens sont en mouvement après cet atelier. Que pourrait-on faire avec Etoy ? Je vous ai parlé du Jura et de Fribourg, on a encore aucune commune dans laquelle on a réellement fait un atelier dans le canton de Vaud, c'est très avancé avec Pully mais pour l'instant on n'a pas de date, c'est assez avancé avec Montreux mais Etoy serait la première commune avec laquelle on voudrait monter quelque chose. Ça fait sens aussi pour nous puisque vous avez parlé de la SEFA, c'est une région qui se mobilise particulièrement, qui a de forts intérêts dans la transition vers la durabilité, bref ça fait sens de venir aujourd'hui à Etoy vous présenter ça, même à 20h un soir de semaine, c'est vous dire si on a vraiment envie de le faire avec vous. Qu'est-ce qu'on peut imaginer ? Concrètement on va tenter de le détailler ensemble mais je vous propose de regarder quelques images de Lully et s'il y a du son on va voir cette vidéo de trois minutes et si on n'a pas de son je vais vous le commenter. C'était il y a 3 semaines à Lully, près d'Estavayer-le-Lac. Je vais vous expliquer car le son n'est pas bon. Ici vous voyez le début de l'atelier, ce qu'on appelle nous le « world café », on n'a pas inventé grand-chose, ce sont des gens avec des post-it autour de tables, le gros avantage de cette manière de travailler c'est qu'on travaille en petits groupes et qu'ensuite les personnes changent de tables et donc changent de projet, et élabore le projet qui était avant élaboré par un autre groupe ce qui permet de mettre tout le monde en contact. Pour cet atelier on travaille avec des animateurs, pas de télé, mais des animateurs d'intelligence collective, c'est le nom officiel, ce sont des gens qui sont habitués à faire d'un gros chni d'idées des choses qui peuvent arriver à terme et où personne n'est frustré, tout le monde a l'impression de participer. Là vous voyez un drone qui a fonctionné à l'énergie solaire de Lully, vous voyez Marc Mueller qui en général participe aussi à ces journées, qui est la personne avec qui j'ai cofondé cette association et qui est ingénieur spécialisé en développement durable donc ça permet de ramener parfois certaines questions un peu plus scientifiques sur le terrain et de juger les différents projets à l'aune du CO2 et de la biodiversité et pas être seulement dans ce que l'on appelle « les câlins aux arbres » c'est-à-dire les gens qui ont des grandes idées mais qui n'ont pas un effet concret sur la durabilité et sur les défis de la durabilité. Et puis là vous voyez quelques citoyens qui racontent les idées qu'ils avaient. Peut-être que Christophe, vu que tu étais à cette journée de Lully, tu arriverais à nous doubler ces gens-là, qu'est-ce qu'ils ont proposé comme projets ?

- M. C. Rosset: C'est assez étonnant car on pourrait penser que les gens ont des idées farfelues et qu'ils veulent des choses incroyables, mais en fait les projets retenus sont des choses assez simples. Par exemple le premier projet c'était de créer un compost communal, pour

les 3 villages qui composent Lully, au lieu d'avoir 3 composts différents, avec des jardins participatifs. C'est un projet qui a été retenu et qui est très simple à mettre en place. Un deuxième projet était de mettre une navette électrique entre les 3 villages et la gare d'Estavayer le Lac, là aussi il ne s'agit pas d'un projet très compliqué à mettre en place. Et le troisième projet était une bourse à outils, pour l'échange de services, par exemple si vous avez un gazon à tondre, un meuble à monter, il est possible de faire l'échange entre les citoyens de la commune, ou si vous voulez prêter votre machine à laver, ou votre perceuse, vous pouvez aussi les mettre dans la bourse à outils et faire l'échange avec d'autres membres de la commune. Ce sont vraiment des choses très simples qui sont sorties de la journée. Les personnes étaient motivées pendant la journée mais aussi après puisqu'un tiers des participants se sont engagés à suivre et à poursuivre le projet. On vous enverra le lien de la vidéo.

- M. J. Schneiter : Qu'est-ce qu'on imagine avec Etoy ? On imagine quelques heures d'ateliers comme on a fait à Lully, après il faut qu'on réfléchisse stratégiquement si c'est mieux de le placer un samedi, un soir de semaine, ce sera en fonction des expériences de chacun et de la commune. Concrètement il nous faut une salle, il faut qu'on puisse avoir un peu d'aide pour communiquer cette journée, qu'il y ait un maximum de personnes qui viennent ou du moins qui en entendent parler pour pouvoir y venir. Durant cette journée, le principe c'est qu'on s'occupe de tout de A à Z, de suivre les différents projets, les processus créatifs...et puis ce qu'on ajoute à cette journée c'est un rapport sur chaque projet qui est arrivé à terme de la journée, sur ce rapport on parle de faisabilité, de projets équivalents dans la région et d'efficacité donc impact CO2 et biodiversité, et puis on réalise une vidéo, ça peut paraître anecdotique mais sur chaque journée on réalise un vidéo parce que d'abord les participants aiment bien la partager, la montrer et puis ensuite ça fait une belle histoire à montrer dans la commune afin de faire voir quels sont les gens qui se sont bougés, comment ça s'est passé et quelles sont les idées qui sont nées. On peut vous montrer quelques articles de presse, à Lully il y a 3 journaux qui sont venus, je ne vous cache pas que l'effet Greta Thunberg aide beaucoup, l'écologie on en parle largement, la presse locale adore ça, et c'est innovant et intéressant pour eux donc ils viennent régulièrement suivre ça. Qu'est ce qui se passe après la journée : il n'y a pas d'engagement du législatif ou de l'exécutif pour porter ces projets, le but c'est que chacun puisse réaliser son projet et ce que vous avez offert c'est déjà le cadre pour que le projet puisse naître. Ce qui va se passer ensuite c'est que ces projets vont devoir vivre par eux-mêmes, ou couler par eux-mêmes. Comme je l'ai dit au début, le principal but c'est que les gens se mettent en action pas spécialement que demain il y ait 2 entreprises qui soient créées suite à ça. Très concrètement le budget, c'est quelques milliers de francs, ça dépend du nombre de participants, on demande des inscriptions/pré-inscriptions comme ça on peut sceller le budget, ça veut dire entre CHF 7'000.00 et CHF 9'000.00, ça dépend du nombre de participants, l'office fédérale de l'énergie a subventionné en 2019 et

subventionnera à priori aussi en 2020 ces ateliers à hauteur de 40%, car ils ont vu l'efficacité de ces ateliers sur les participants et ils ont l'impression que ça répond aux objectifs énergétiques de la Confédération. Voilà pour les grandes lignes, voilà ce qu'on a envie de faire avec vous. Si je vous ai précisé qu'il n'y a aucune journée dans le Canton de Vaud qui a été réalisée jusqu'alors, c'est parce que j'espère bien que vous serez les premiers, que vous serez réactifs et puis qu'on pourra raconter que dans le Canton de Vaud ça a commencé à Etoy et qu'ensuite c'est aller dans les communes secondaires comme Pully et Montreux. Si vous avez des questions, des remarques, des insultes, j'y répond volontiers.

- M. B. Cuanoud : Merci beaucoup à Jonas et Christophe. Je crois que l'idée c'est vraiment de faire une journée où la réalisation va dépendre des idées que chacun amène. Ça dépasse le cadre du Conseil Communal et de la Municipalité, il peut y avoir des citoyens motivés qui s'engagent à faire quelque chose. Je trouve vraiment l'idée intéressante et aussi cette histoire de primauté, si on est les premiers on pourrait bénéficier d'un soutien financier alors que si on attend d'être les quarante ou cinquantièmes, il n'y en aura peut-être plus. C'est une opportunité que je voulais vous présenter ce soir, je ne sais pas si ces messieurs vous ont convaincu, en tout cas moi je le suis, je trouve que l'émission « Aujourd'hui » fonctionne très bien, ils ont amené beaucoup de visibilité à ce que des entrepreneurs ont fait concrètement pour améliorer la situation par rapport à l'environnement. Marc Mueller, qui n'a pas pu être présent ce soir, bénéficie d'une très grande crédibilité auprès des autorités jusqu'au Conseil Fédéral, donc on bénéficierait de toute une expertise pour nous à la dimension d'Etoy pour réaliser des projets concrets. Mais encore une fois cela va dépendre de nous, de l'engagement de chacun.

- M. J. Lepori : J'ai une question, qu'est-ce que vous attendez et comment ça se passe ?

- M. L. Magnollay, Président : Ce soir l'idée serait de savoir si vous êtes intéressés pas la démarche, c'est clair qu'on ne va pas entrer dans le processus tout de suite mais on pourrait mettre en place cette réunion. Est-ce que vous trouvez intéressant ce projet qui concerne le Conseil Communal en premier rang mais également toute la population si j'ai bien compris ?

- M. V. Payot : Je pense que cette présentation tombe vraiment à point par rapport à ce qu'on a discuté tout à l'heure sur le fonds de développement durable et à la limite le financement pourrait se faire via le fonds et personnellement je suis très intéressé.

- M. C. FÜRER : Juste une question de forme, est-ce que c'est le Conseil Communal ou la Municipalité qui va organiser cet événement ?

- M. L. Magnollay, Président : Ce soir, si on le décide, on émettra un souhait puis nous attendrons une proposition de la Municipalité.

- M. M.-O. Christinat : Y a-t-il un nombre minimum ? Si on l'atteint ce soir ce serait parti ?

- M. J.-F. Lange : Je trouve que ce projet est une très bonne initiative et qu'Etoy devrait y participer pour impliquer toute la Commune et plus de

monde du Conseil. Nous sommes les représentants des citoyens de la Commune mais il y a beaucoup d'autres habitants qui ont des idées pour justement réaliser des petits projets. Je trouve aussi que ce serait une très bonne chose si Etoy peut y participer en premier afin de rattraper un point que M. C. Delétra a soulevé à la dernière séance du Conseil, la non-participation au projet de la cité de l'Energie. Si on est d'accord de participer, dépêchons-nous de mettre ça en place en premier.

- M. B. Cuanoud : J'ai oublié de préciser mais bien évidemment je me mets à disposition pour l'organisation de la journée et de l'après.

- M. J. Fernandez : Comme je vous l'ai dit, on avait suivi la présentation globale plus longue que celle de ce soir auparavant, on était intéressés. Le besoin de la salle il n'y a pas de problème, le besoin de participation de la population est intéressant. Il faudra ensuite trouver un financement. Le Conseil a l'air d'avoir un intérêt assez poussé, à nous de la mettre en place, nous verrons cela avec Jonas.

- M. A. Magnollay : On vient de voter la création d'un fonds pour le développement durable, je pense que ce serait une bonne première action pour ce dernier.

Votations

De mettre en place la réunion « Etoy Aujourd'hui ».

Adopté à l'unanimité

9. Propositions individuelles:

- M. V. Payot : En décembre en général on dit qu'il y a de la neige et le Téléthon, ce qui n'était pas le cas samedi dernier puisque nous avons 13°C. L'amicale des sapeurs-pompiers du CIBEST, les samaritains de St Prex, les jeunes sapeurs-pompiers ouest-morgien et puis plusieurs bénévoles ont participé au Téléthon cette année encore. Nous avons pu récolter des promesses de dons et des fonds pour CHF 15'600.00 qui ont été annoncés à la fondation Téléthon.

- Mme. S. Thury : Je passe plusieurs fois par la route du bas du Rossé et devant la maison de chez Patrick, au fond de son jardin il y a toujours une voiture garée, sur la route ou je ne sais pas trop mais j'aimerais savoir si c'est une place de parc car je n'en ai pas l'impression. Il y a toujours une voiture grise.

- M. J.-M. Schlaeppi: Je suppose que c'est le chantier proche qui amène un véhicule supplémentaire.

- M. P. Lüthi : Merci pour cette remarque car il s'agit effectivement d'un ouvrier du chantier à qui j'ai dit plusieurs fois déjà de déplacer son véhicule, notamment à cause des écoliers qui doivent le contourner et à voir, il n'a jamais voulu la déplacer.

- M. J.-M. Schlaeppi: Nous allons faire passer la volante.

- Mme. E. Glauser : J'aimerais juste savoir quand est prévue la sortie du prochain Petit Etierruz ?

- Mme. T. Severin : Février ou Mars, en fonction de ce que nous arrivons à faire.

- Mme. E. Glauser : Serait-il possible de mettre une petite annonce car nous sommes à la recherche de bénévoles pour la Ludothèque car nous sommes en nombre assez restreint ?

- Mme. T. Severin : On peut tout à fait mettre une annonce pour dire que nous cherchons des bénévoles, tant qu'il n'y a pas une date buttoir au 1^{er} mars, on peut tout à fait faire ça. On pourra aussi mettre l'information sur le site.

- M. C. Furer : J'aimerais faire un peu de publicité pour un projet qui est en train de se monter à Lussy-sur-Morges. C'est un projet qui s'appelle « Charity Box », le but est d'offrir des loisirs à des bénéficiaires qui sont dans le besoin et qui ne peuvent pas se les payer. C'est basé sur un financement participatif, de type « crown funding » sur un site qui est en train d'être créé. C'est un projet qui a reçu le soutien initial de Caritas Vaud, c'est ma belle-sœur qui s'occupe de ça. Ils sont en train de créer ce site web, de monter cette association et ils sont à la recherche de membres actifs et de soutien qui verseraient une cotisation de CHF 20.00. Ils sont à la recherche d'éventuels dons plus importants, d'idées pour ces sorties. J'ai un peu plus d'informations pour ceux qui sont intéressés et je vous encourage à venir me voir pour que je vous en parle plus en détails.

- M. M.-O. Christinat : Au printemps il y aura les comptes, pourrait-on avoir un rapport commun pour la Bibliothèque et pour la Ludothèque ? Par le passé il me semble que le rapport de la Bibliothèque était communiqué aux Conseillers, pas toujours celui de la Ludothèque sauf erreur.

- Mme. T. Severin : On va regarder, ça doit être faisable.

- Mme. S. Thury : J'ai un petit cadeau à remettre à Boris pour ces années de service, on est un peu en retard mais on s'est dit que comme tu avais eu une année assez chargée, on pouvait attendre un peu avant de te le remettre.

Le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

Séance levée à 20h53

Prochaine séance :
24 février 2020

Le Président

Luc Magnollay



La Secrétaire

Fanny Gantin

